

**Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL.**

**Du Mardi 28 juillet 2020, à 20 heures 30**

**Date convocation:** 22/07/2020

**En exercice :** 10

**Exclu :** 1

**Présents:** 8 : VALERY Bernard. GASQ Muriel. ROULIES Serge. LUISA-MARCELA Johnny. DURAND Thierry . TEYSSÉDRE Nathalie. SABY Bernadette. MIRABEL Gérard.

**Absents:** 2 : LEGER Michaël. BURGUIERE Béatrice.

**Procurations :** 1 : LEGER Michaël à Bernard VALERY

**Secrétaire de Séance:** GASQ Muriel

**Votants :** 9

Les délibérations sont consultables en mairie.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10.07.2020 est adopté à l'unanimité.

1/ Affectation des résultats 2019. Vote POUR à l'unanimité.

Résultats 2019 en fonctionnement : Dépenses : 178 425.16

Recettes : 282 624.01

Excédent de l'année : + 104 198.85

Excédent reporté : + 316 329.82

Résultat de clôture 2019 : + 420 528.67

Résultats 2019 en investissement : Dépenses : 106 351.69

Recettes : 208 080.47

Excédent de l'année : + 101 728.78

Déficit reporté : - 61 594.19

Solde de clôture : + 40 134.59 (reporté en recettes

d'investissement 2020)

Solde des restes à réaliser : -110 615.00

Affectation en réserve compte : IR1068 : 70 480.41 pour financement du déficit des restes à réaliser.

Report en recettes de fonctionnement R002 : 350 048.26

2/Vote du Budget primitif 2020 de la commune. POUR à l'unanimité.

Fonctionnement :

Dépenses : 642 539.26 €

Recettes : 642 539.26 €

Investissement :

Dépenses : 613 310.77 €

Recettes : 613 310.77 €

3/Vote du Budget primitif 2020 du Lotissement du Cayrol. POUR à l'unanimité:

Fonctionnement :

Dépenses : 215 326.95 €

Recettes : 215 326.95 €

Investissement :

Dépenses : 170 325.95 €

Recettes : 170 325.95 €

Le maire informe que les travaux de finitions en voirie, éclairage public, devront être faits d'ici la fin de l'année.

4/ Vote du Budget des biens de sections 2020. POUR à l'unanimité.

Fonctionnement :

Dépenses : 2 143.74 €

Recettes : 52 210.25 €

Investissement :

Dépenses : 0.00

Recettes : 0.00

5/ Abattage des arbres du cimetière du Cayrol, un devis de l'entreprise TRINCO a été fait pour un montant de 3990.00 € Ht. Madame TEYSSÉDRE demande à ce qu'il soit fait un autre devis pour comparaison elle a contacté TRM 12 une entreprise de la Primaube. Elle souhaiterait également conserver les troncs de ces arbres pour les reconvertir sur la commune en bacs ou autre afin de les conserver.

La décision est donc reportée au prochain conseil.

6/ Un devis de l'entreprise POINT BACHES est présenté au Conseil par le Maire pour un montant de 3013.00 € Ht. La question de leur fixation et démontage est discutée, les associations doivent être consultées avant commande.

7/Concernant l'engazonnement du cimetière d'Anglars, le devis de M.GELY n'est pas encore arrivé. Certains soulignent que son travail n'est pas satisfaisant au cimetière d'Anglars et dans le village. Le Maire précise qu'il doit revenir qu'il n'a pas fini.

A Anglars il reste toujours le problème du caniveau à la fontaine qui fuit. Ce problème avait déjà été vu avec l'ancienne municipalité, mais l'entreprise n'est pas intervenue.

**Questions diverses et réunions :**

Concernant les réparations du plafond de la cuisine aux salles d'Anglars, l'entreprise SANHES doit intervenir, avant le 15 août, la peinture doit également être refaite, un devis de l'entreprise BADOCC a été fait, l'assurance prendra en charge les frais de réfection.

Lors de la réunion de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère, il a été procédé à l'élection du bureau, le président est Nicolas BESSIERE, maire de Gabriac.

Au SMICTOM : Elodie Gardes reste présidente.

Centre social d'Espalion : il y a un problème au bâtiment de la gare, infiltration d'eau et humidité. L'accueil des enfants a été délocalisé. L'animation Ludo Seniors marche bien.

Lors de la réunion au PNR il a été fait une présentation de l'historique du parc, et de ses compétences. En septembre aura lieu l'élection du bureau.

Concernant les travaux sur les cloches de l'Eglise du Cayrol, le conseil demande un 3<sup>e</sup> devis par une autre entreprise, les travaux et les coûts sont trop différents. Voir avec Charrié pour les escaliers et état des mécanismes en bois.

Sur le problème des bandes de lambris qui se décollent aux salles du Cayrol et de l'humidité, une solution a été proposée par l'architecte de bardage à claire voie, ou demander à une

entreprise spécialisée Mur protec par exemple, de faire un diagnostic pour le traitement de l'humidité qui remonte.

Mme Teyssèdre signale des problèmes de réception au niveau des téléphones portables depuis plusieurs années, elle demande à qui s'adresser pour savoir d'où cela vient, avant cela fonctionnait très bien.

Le maire informe qu'il a reçu une nouvelle lettre de M.MOISSET Jean-Pierre concernant des rentrées d'eau dans son garage. Le conseil demande au Maire de prendre rendez-vous pour voir sur place d'où vient l'eau et quelle solution envisager.

Mme GASQ demande si l'épareuse peut passer sur le chemin des ardoisières, elle souligne l'intérêt de maintenir en bon état les chemins de randonnée. L'entretien des chemins n'est pas une obligation pour les communes.

Etant donné que cette année elle est déjà passée au printemps, il faudra voir éventuellement cet automne lors du 2° passage et au printemps prochain, à rediscuter.

Fait à Le Cayrol, le 29/07/2020.

Le Maire.